

République française
Département COTE-D'OR
Commune de GILLY-LES-CITEAUX

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Date de la convocation : 12/09/2025

Membres en exercice : 15 Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Didier DANIEL,

Présents : 11 **Présents :** Didier DANIEL, André MONTELLE, Christian SAUVADET, Bernard MUNIER, Cédric BRISARD, Isabelle LARMIER, Martine GUILLEMAUD, Aurélie WALTER, Isabelle BOVIN, Tony SICKLER, Roland MONGEARD

Pour : 13 **Représentés :** Jean-François RIOT représenté par André MONTELLE, Denis
Contre : 0 SIMONET représenté par Didier DANIEL
Abstentions : 0

Excusés : Bertille PIHET, Janice DEBERNARD

Absents :

Secrétaire de séance : Isabelle LARMIER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 19 Juin 2025
2. Forêt communale : état d'assiette, dévolution et destination des coupes année 2026
3. Département de la Côte d'Or - service CLOUD : proposition pour renforcer la sécurité et l'autonomie numérique de la commune
4. Adhésion de la Communauté de Communes de GCNSG au Syndicat Mixte de la boucle des Maillys
5. Point sur les travaux dans la commune
6. Comptes rendus des décisions du maire dans le cadre de ses délégations et présentation rapports annuels 2024
7. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 19 juin 2025

Approuvé à l'unanimité.

Forêt communale : état d'assiette, dévolution et destination des coupes année 2026

La présente délibération est reportée à la prochaine séance en attente de renseignements de la part de l'ONF.

Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys (N° DE 2025 032)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.5214-27 portant adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.5721.1 et suivants portant organisation et fonctionnement des syndicats mixtes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges du 20 mai 2025 approuvant le projet de statuts du futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys ;

Considérant les problèmes de qualité ou de quantité rencontrés ou pouvant être rencontrés sur le long terme ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges d'anticiper l'avenir ;

Considérant les études prospectives menées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or depuis plusieurs années et les résultats obtenus ;

Considérant l'enjeu primordial que constitue le projet d'adduction d'eau de la Boucle des Maillys sur le territoire ;

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens et les compétences pour sécuriser l'approvisionnement à long terme en eau potable sur le territoire concerné ;

Considérant la liste des membres constitutifs du futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys :

- La Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône (CCAPVS),
- Le Syndicat de Clénay – Saint Julien,
- Le Syndicat des eaux de Varois et Chaignot, et Orgeux,
- Le Syndicat Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU),
- Le SIAEP Seurre Val de Saône,
- Le SIAEP de Brazey-en-Plaine,
- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Considérant que le futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys aura pour objet, sur son territoire d'intervention, la production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement de la Boucle des Maillys et le transport y afférent.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous d'agir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes de de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys à sa création suivant les principes définis par le projet de statuts présenté ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Adhésion Service CLOUD Départemental (N° DE 2025 033)

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition du Département de la Côte d'Or, d'offre clef en main, conçue pour renforcer la sécurité et l'autonomie numérique de la collectivité.

Cette offre comprend :

- une adresse mail souveraine de type "@commune.cotedor.fr" hébergée sur des serveurs départementaux
- un boîtier de cybersécurité qui protège la commune des menaces numériques en toute simplicité
- un espace de stockage, à l'image d'un coffre-fort sécurisé, pour les documents communaux, accessible à distance et hébergé par le Département

Des conventions d'utilisation des trois services précités sont à établir entre la commune et le Département pour une éventuelle adhésion à ces services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la commune à ces trois services,
- Autorise M. le Maire à signer les conventions avec le Département de la Côte d'Or.

Point sur les travaux dans la commune

- Renouvellement des canalisations gaz par GRDF sur la place du Château et place de l'Eglise : les travaux sont en cours de réalisation et devraient prendre fin le 3 octobre 2025.

- Des travaux d'extension du réseau basse tension d'ENEDIS rue Grangier pour le raccordement du Château ont débuté ce jour, après négociation avec l'entreprise en charge des travaux (la même que pour le gaz) pour éviter que la rue Grangier ne soit fermée complètement à la circulation. La circulation sera restreinte en soirée.

- Les travaux d'assainissement initialement prévus dans cette même rue ne sont plus prioritaires suite à la déconnexion de la pompe vide cave du 3 rue Grangier et de la réparation du branchement du 9 rue Grangier. Cependant des investigations complémentaires route d'Epemay et rue Basse vont être réalisées et il sera procédé à des travaux de chemisage du réseau (sans impact sur la voirie ou la Vouge), la communauté de communes est en attente des devis des entreprises pour programmer le chantier.

- Travaux aménagement des places :

- Au niveau des demandes de subventions, le Conseil Régional a accordé une subvention de 40 000 euros

- Au niveau du Département, le dossier doit passer en commission la semaine prochaine

La commission finances va se réunir très prochainement afin de finaliser le financement de ces travaux.

- Les travaux au Château :

M. le Maire rappelle à l'assemblée le dépôt du permis de construire modificatif du Château et le projet d'arrêté favorable préparé par le service instructeur ADS qui est en attente de signature. Il fait part des échanges qu'il a eu avec l'architecte des Bâtiments de France suite à la pose de tuiles mécaniques sur la dépendance du Château : l'ABF précise

« Initialement il était proposé une tuile mécanique, d'aspect plat et de grandes dimensions, modèle peu esthétique et non traditionnel.

Il a été demandé par l'UDAP de privilégier :

- soit la mise en œuvre de tuiles plates traditionnelles, 65 unités par m². Cette solution n'est pas compatible avec la pente de la toiture.

- soit l'emploi d'un modèle de tuiles traditionnelle du XIXe siècle, à l'identique des tuiles pré-existantes sur ce bâtiment (tuiles mécaniques losangées de teinte rouge-brun, 14 unités par m² minimum).

Sur la base de la photo, on peut regretter la teinte choisie pour les tuiles qui est très rouge et contraste fortement avec les constructions environnantes. Une teinte brun rouge aurait été plus adaptée. »

L'architecte du Château indique que la mise en place de tuiles mécaniques répond à une contrainte technique :

« Le projet conserve la volumétrie du bâtiment existant avant travaux, la faible pente de la toiture existante est conservée 24°, seule une tuile mécanique accepte une pente aussi faible. ». Le 8 octobre 2024, L'ABF s'est déplacé sur site pour visualiser le présentoir et valider le modèle, c'est une tuile mécanique losangée qui a été retenue

M. le Maire fait part d'une demande de réfection de toiture d'un administré dans le périmètre du château qui vient d'obtenir un avis défavorable de la part de l'ABF et qui lui demande la mise en place de tuiles plates.

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal :

Comment le bâtiment classé qui fait référence peut-il obtenir de la part de l'ABF un accord pour la pose de tuiles mécaniques alors que les habitants se voient imposer le contraire ? C'est incohérent.

De nombreux habitants de la commune et même des personnes extérieures, l'association du Patrimoine et de l'Histoire de Gilly ont fait part de leur incompréhension. Un rendez-vous avait été sollicité pour que l'architecte des Bâtiments de France vienne donner des explications sur ce choix, mais elle ne répond pas aux sollicitations.

Deux questions se posent donc : est-ce que l'on entend les habitants et on entre en conflit avec l'ABF et le Château en ne signant pas l'arrêté ou est-ce que l'on accepte la signature du projet d'arrêté acceptant le PC modificatif, sachant que les travaux sont déjà réalisés ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que M. le Maire ne signe pas l'arrêté accordant le PC modificatif.

Comptes rendus des décisions du maire dans le cadre de ses délégations et présentation rapports annuels 2024

M. le Maire fait part

- ☐ de la signature en juillet d'un devis pour remplacement de l'armoire réfrigérante de la Grange de Saulx pour un montant de 2 552.16 euros TTC (la précédente armoire datait de 2007 – plus de pièces pour sa réparation)
- ☐ des virements de crédits réalisés en juillet entre comptes en dépenses d'investissement suite à erreur imputation au BP
- ☐ au cours de la séance du Conseil Communautaire du 24 juin, les élus ont pris acte de la présentation des rapports annuels 2024 suivants :
 - ✓ Prix et qualité des services Eau, Assainissement et Déchets,
 - ✓ DSP Véolia pour l'Eau et l'Assainissement,
 - ✓ ADMR pour les EAJE grande crèche "La Coccinelle" et micro-crèche "Les loupisots",
 - ✓ OGF pour la Chambre funéraire intercommunale à Nuits-Saint-Georges.

Questions diverses

M. le Maire fait part :

* de la demande de l'association de Chasse « La Diane » de disposer d'un nouvel espace pour l'installation de sa cabane de chasse après la fin de leur entente avec la société de chasse de Villebichot : le site de l'ancienne décharge leur a été proposé et a été accepté. Ils y ont déjà effectué un gros nettoyage pour pouvoir y installer une plateforme pour accueillir la cabane. Une convention sera établie entre la commune et la société de chasse.

* de la pétition mise en place par rapport au nom du Château : combien de Gillotins ont signé cette pétition au final ? avant le lancement de cette pétition, il aurait été opportun de prendre l'attache des nouveaux propriétaires.

* du lierre qui grimpe sur le toit de la Grange de Saulx.

* de la vigne vierge qui grimpe sur le mur du cimetière et gagne certaines tombes.

* de la fête du village qui aura lieu le samedi 27 septembre : la commune prend en charge l'installation d'un coffret électrique provisoire et la prestation organisée par l'association des Enfants de la Vouge (balade à dos d'ânes).

La séance est levée à 22 h 15.

Didier DANEL
Président de séance



Isabelle LARMIER
Secrétaire de séance

